

Délibération n°155/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 19 septembre 2025	Nombre de présents : 63
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres en exercice : 79	Nombre de votants : 69
Date d'affichage : 19 septembre 2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-neuf septembre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BOURDETTE Didier, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, GUILLAUME Philippe, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VAN DAMME Hervé, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal, CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), COUET Micheline (suppléant M. Bourdette), DUFOUR Vincent, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Rigault), LHOUE Mireille, PICARD Christine, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Jard), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, DA SILVA MOREIRA Paulo, LEPRÉ Sandrine, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, PRIGNOT Roger.

Secrétaire de Séance : BEAUJARD Maryse

OBJET : Convention pour la mise à disposition aux établissements scolaires d'intervenants extérieurs en milieu scolaire rémunérés par une collectivité locale

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la Communauté de communes, par l'intermédiaire de son école de Musique, Danse et Théâtre de Puisaye-Forterre, met à disposition des établissements scolaires de son territoire, une enseignante DUMISTE ;
- Considérant que dans le cadre de ses missions de partenariat avec l'Éducation Nationale, l'École de Musique, Danse et Théâtre de Puisaye-Forterre intervient en milieu scolaire à raison de trois heures par semaine ;
- Considérant que les projets sont montés en partenariat avec l'établissement scolaire et l'école de musique,

Délibération n°155/2025

- Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention annuelle avec le service départemental de l'Éducation Nationale pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs rémunérés par une collectivité locale.
- Vu l'avis favorable de la commission culture consultée le 1^{er} septembre 2025,
- Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge de la culture,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (69 voix pour) :

- Approuve les termes de la convention avec le service départemental de l'Yonne de l'Éducation Nationale de mise à disposition, pour un établissement scolaire, d'intervenants extérieurs rémunérés par une collectivité locale, couvrant la période de l'année scolaire 2025/2026.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

